

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2014**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 14 avril 2014 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

**Présents :**

Monsieur Patrick MIGNOLA,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Josephine KUDIN,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Angélique GUILLAND,  
Madame Maud GALLICE,  
Madame Karine POIROT,  
Monsieur Maxime SIEYES,  
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,  
Madame Claire YAKOUB,  
Monsieur Gilbert DUBONNET,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Madame Stéphanie ORR,  
Monsieur Philippe MANTELLO,  
Madame Aya N'GUESSAN,  
Monsieur Julien MONNET,  
Madame Sophie MUZEAU,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Mme Lise ALLEYRON-BIRON (arrivée à 18h40),  
Monsieur Gérard BLANC.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT a donné pouvoir de voter en son nom :  
Madame Chantal GIORDA (pouvoir à Monsieur MIGNOLA).

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Isabelle CHABERT comme secrétaire de séance :

➤ **DECIDE** de créer les Commissions suivantes et désigne leurs membres ainsi qu'il suit :

**Commission urbanisme, travaux et rénovation urbaine**

Jean-Michel PICOT (vice-président)	Thierry GERARD
Denis JACQUELIN	Yves MARECHAL
Jean-Louis LANFANT	Françoise VAN WETTER
Aya N'GUESSAN	Gérard BLANC
Julien MONNET	

**Commission solidarités, affaires sociales, seniors et petite enfance**

Chantal GIORDA (vice-président)	Philippe MANTELLO
Françoise VAN WETTER	Stéphanie ORR
Isabelle CHABERT	Gilbert DUBONNET
Claire YAKOUB	Viviane COQUILLAUX
Angélique GUILLAND	Lise ALLEYRON BIRON

**Commission affaires culturelles, communication et patrimoine**

Marc CHAUVIN (vice-président)	Françoise VAN WETTER
Julien MONNET	Stéphanie ORR
Karine POIROT	Maud GALLICE
Maxime SIEYES	Lise ALLEYRON BIRON
Jean-Louis LANFANT	

**Commission développement durable, Agenda 21 et plan climat énergie**

Françoise VAN WETTER (vice-président)	Karine POIROT
Thierry GERARD	Sophie MUZEAU
Marc CHAUVIN	Gérard BLANC
Alexandre GENNARO	

**Commission affaires scolaires et périscolaires**

Thierry GERARD (vice-président)	Yves MARECHAL
Claire YAKOUB	Julien MONNET
Angélique GUILLAND	Karine POIROT
Christelle CHALENDARD	Robert GARDETTE
Alexandre GENNARO	

**Commission sécurité, prévention, politique de la ville et police municipale**

Joséphine KUDIN (vice-président)	Gilbert DUBONNET
Philippe MANTELLO	Yves MARECHAL
Maxime SIEYES	Thierry GERARD
Frédéric BRET	Robert GARDETTE
Marc CHAUVIN	

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

**Commission jeunesse et vie associative**

Alexandre GENNARO (vice-président)  
Karine POIROT  
Sophie MUZEAU  
Thierry GERARD  
Christelle CHALENDARD  
Gilbert DUBONNET

Françoise VAN WETTER  
Marc CHAUVIN  
Angélique GUILLAND  
Frédéric BRET  
Viviane COQUILLAUX  
Lise ALLEYRON BIRON

**Commission des finances**

Jean-Louis LANFANT (vice-président)  
Isabelle CHABERT  
Marc CHAUVIN  
Maud GALLICE  
Aya N'GUESSAN

Yves MARECHAL  
Frédéric BRET  
Stéphanie ORR  
Viviane COQUILLAUX

- **FIXE** à 8 le nombre des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et procède à leur élection.

Sont élus :

Chantal GIORDA  
Françoise VAN WETTER  
Claire YAKOUB  
Angélique GUILLAND

Isabelle CHABERT  
Stéphanie ORR  
Viviane COQUILLAUX  
Lise ALLEYRON BIRON

- **ARRETE** la liste de contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

- **FIXE** comme suit la composition de la Commission d'appel d'offres :

Président (de droit) : Patrick MIGNOLA

Membres titulaires :  
Jean-Louis LANFANT  
Frédéric BRET  
Aya N'GUESSAN  
Jean-Michel PICOT  
Gérard BLANC

Membres suppléants :  
Denis JACQUELIN  
Maud GALLICE  
Thierry GERARD  
Chantal GIORDA  
Robert GARDETTE

- **APPROUVE** la composition de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées comme suit :

Patrick MIGNOLA, Président  
Françoise VAN WETTER, vice-présidente  
Jean-Michel PICOT  
ainsi que cinq représentants des usagers et personnes handicapées.

Chantal GIORDA  
Yves MARECHAL  
Lise ALLEYRON BIRON

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
www.laravoire.com

➤ **PROCEDE** à la désignation des délégués auprès des divers organismes faisant appel à la représentativité de la Commune au sein de leur organisation administrative :

**1) Lycées et Collèges pour leurs conseils d'établissement :**

**LEP DU NIVOLET**

Membres titulaires :  
Thierry GERARD  
Maxime SIEYES

Membres suppléants :  
Angélique GUILLAND  
Viviane COQUILLAUX

**Lycée du GRANIER**

Membres titulaires :  
Frédéric BRET  
Julien MONNET

Membres suppléants :  
Angélique GUILLAND  
Gérard BLANC

**Collège Edmond ROSTAND**

Membres titulaires :  
Joséphine KUDIN  
Angélique GUILLAND  
Thierry GERARD

Membres suppléants :  
Claire YAKOUB  
Karine POIROT  
Lise ALLEYRON BIRON

**Institut Régional et Européen des métiers de l'Intervention Sociale (IREIS)**

Membre titulaire :  
Françoise VAN WETTER

Membre suppléant :  
Joséphine KUDIN

**2) Etablissements scolaires pour leurs conseils d'écoles :**

**Ecoles maternelles**

**FEJAZ :**

Membre titulaire :  
Christelle CHALENDARD

Membre suppléant :  
Thierry GERARD

**PRE HIBOU :**

Membre titulaire :  
Angélique GUILLAND

Membre suppléant :  
Karine POIROT

**Ecoles élémentaires**

**FEJAZ :**

Membre titulaire :  
Thierry GERARD

Membre suppléant :  
Christelle CHALENDARD

**PRE HIBOU :**

Membre titulaire :  
Karine POIROT

Membre suppléant :  
Angélique GUILLAND

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

**Groupe scolaire du VALLON FLEURI**

Membres titulaires :  
Alexandre GENNARO  
Julien MONNET

Membre suppléant :  
Thierry GERARD

**Ecole SAINTE LUCIE**

Membre titulaire :  
Claire YAKOUB

Membre suppléant :  
Alexandre GENNARO

**3) Associations ou organismes divers pour leurs Conseils d'administration**

**Comité de Jumelage**

Stéphanie ORR  
Françoise VAN WETTER  
Alexandre GENNARO

Isabelle CHABERT  
Gérard BLANC

**Anciens Combattants**

Membre titulaire :  
Yves MARECHAL

**Foyer des Epinettes**

Membres titulaires :  
Isabelle CHABERT  
Chantal GIORDA

Membre suppléant :  
Marc CHAUVIN

**Comité National d'Action Sociale**

Membre titulaire :  
Frédéric BRET

- **PROCÉDE** à la désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges  
Transférées :

Membre titulaire :  
Jean-Louis LANFANT

Membre suppléant :  
Marc CHAUVIN

- **PROCÉDE** à l'élection des délégués auprès du SIVU Enfance Jeunesse et Arts Vivants :

Membres titulaires :  
Alexandre GENNARO  
Gilbert DUBONNET  
Françoise VAN WETTER  
Lise ALLEYRON BIRON

Membres suppléants :  
Thierry GERARD  
Karine POIROT  
Viviane COQUILLAUX

- **PROCÉDE** à l'élection des délégués auprès du SIVU EHPAD Les Blés d'Or :

Membres titulaires :  
Chantal GIORDA  
Stéphanie ORR  
Philippe MANTELLO

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

➤ **PROCEDE** à l'élection des délégués auprès du SIVU Gendarmerie :

Membres titulaires :

Joséphine KUDIN

Thierry GERARD

Membres suppléants :

Yves MARECHAL

Robert GARDETTE

➤ **DESIGNE** un conseiller municipal chargé des questions de défense :

Membre titulaire :

Yves MARECHAL

Membre suppléant :

Joséphine KUDIN

➤ **DESIGNE** Monsieur Jean-Michel PICOT pour assurer la représentation de la collectivité auprès de la SEM Société d'Aménagement de la Savoie :

- au sein de l'Assemblée spéciale, et l'autorise à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par cette assemblée, notamment la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée spéciale ;
- au sein des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- au sein des diverses instances constituées dans le cadre de la réalisation de la ZAC VALMAR.

➤ **DECIDE** de donner à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'ensemble des attributions listées ci-après :

1. Fixer les tarifs pour les spectacles programmés à l'Espace culturel Jean Blanc. Ces tarifs comporteront un tarif normal et des tarifs réduits (étudiants de moins de 26 ans, les demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 18 ans, les groupes de 10 personnes minimum constituées en association).
2. Procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change.

Par rapport aux emprunts, la délégation au maire s'exercera dans les conditions suivantes.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire contracte tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation (les lignes de trésorerie relevant d'un point 18 ci-après) ;
- la possibilité d'allonger la durée du prêt ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Ces dispositions s'appliquent aux emprunts classiques, obligataires ou en devises, mais aussi aux emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie de type Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR).

Par ailleurs, le maire peut conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts recouvrent les opérations suivantes :

- le réaménagement de la dette (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle) ;
- et toutes autres opérations financières utiles à la gestion de la dette.

La décision de procéder au réaménagement de la dette de la collectivité, lorsque cette faculté n'a pas été prévue au contrat, est également déléguée au maire.

3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
5. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
6. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
7. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
10. Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
11. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
12. Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
13. Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme.
14. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.  
Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones du Plan local d'urbanisme et ce, sans limitation de montant.
15. Intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.  
La délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles devant les juridictions de l'ordre administratif, judiciaire ou spécialisées, en demande et en défense, en première instance et en appel, le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.
16. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, et ce de manière générale.
17. Signer la convention, prévue à l'article L 311-4 alinéa 4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et signer la convention prévue à l'article L 332-11-2 du code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux.
18. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, soit 1 000 000 €.
19. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72

73491 La Ravoire cedex

Tél. 04 79 72 52 00

Fax 04 79 72 74 84

[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

- **FIXE**, à compter du 29 mars 2014, les taux des indemnités de fonction des élus comme suit :
- Maire** : 48 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale ;
  - Adjoint** : 13.60 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale ;
  - Conseillers délégués (2 délégations)** : 13.60 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale ;
  - Conseillers délégués (1 délégation)** : 12.80 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale ;
  - Conseillers municipaux** : 2.07% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction publique territoriale.
- **APPROUVE** le renouvellement de l'emploi de collaborateur pour le Cabinet du maire à compter du 29 mars 2014 et dit que, conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :
- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité,
  - d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité.
- **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur.
- **DECIDE** d'accorder à la Société d'Aménagement de la Savoie la garantie de la ville, à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un emprunt de 3 000 000 € que la SAS se propose de contracter auprès de la Banque Populaire des Alpes, ce prêt étant destiné à financer la réalisation des travaux de la ZAC VALMAR.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)